



Point de la situation : participation de la Suisse à Horizon Europe et aux programmes et initiatives qui y sont liés

Information du 30 janvier 2023

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) actualise de manière continue les informations sur la participation de la Suisse aux programmes-cadres de l'UE pour la recherche et l'innovation Horizon Europe :

Nouvelles

- **27 janvier 2023, Mesures transitoires 2023** : Le Conseil fédéral décidera au printemps de la mise en œuvre des mesures transitoires pour les projets individuels non accessibles en 2023 (notamment ERC Consolidator Grants (CoG), ERC Advanced Grants (AdG) & EIC Accelerator), une fois qu'auront été prises les décisions concernant la situation politico-financière dès 2024. Le SEFRI communiquera les informations à ce sujet en temps voulu.
- **25 janvier 2023, décision budgétaire préliminaire du Conseil fédéral (CF)** : Le CF a pris des décisions préliminaires concernant l'assainissement du budget et prévoit d'absorber des déficits allant jusqu'à 2 milliards CHF dans le budget 2024. La contribution obligatoire qui aurait été nécessaire pour une association au paquet Horizon ne sera plus budgétée à partir de 2024. En lieu et place, des fonds seront prévus pour plus de mesures nationales. Une association rapide restant toutefois l'objectif du CF, il est possible, en cas d'association, de demander la contribution obligatoire l'année correspondante avec un crédit supplémentaire. Il n'est donc pas question de retirer de l'argent au pôle suisse de recherche et d'innovation.
- **8 décembre 2022, Garantie de financement 2023** : Le SEFRI a mis à disposition sur son site internet la garantie de financement pour les participants suisses aux projets collaboratifs des appels 2023. Celle-ci peut être présentée aux partenaires du consortium.
- **14 octobre 2022, ERC Starting Grants 2023** : Les chercheurs en Suisse ne peuvent actuellement pas postuler pour les appels 2023 ERC Starting Grants (StG). C'est pourquoi le SEFRI a chargé le Fonds national suisse (FNS) de mettre en œuvre des mesures transitoires financées par le SEFRI. Selon une consultation du SEFRI datant du 15 juillet 2022, et de l'avis unanime du FNS, de swiss-universities et du Conseil des EPF qui en résulte, il a été décidé que le FNS ouvrirait, comme au début de 2022, un appel intégratif sous la forme des SNSF Starting Grants 2023. De plus amples informations sur cet appel sont publiées sur le site web du FNS.
- **31 août 2022, Quantum Transitional Call 2022** : Comme mesure transitoire, le SEFRI a chargé le FNS de lancer la mise au concours 'Quantum Transitional Call' et d'évaluer les requêtes reçues. Les requêtes évaluées positivement seront directement financées par le SEFRI. La mise en œuvre des mesures transitoires 2022 est soumise à l'approbation du Parlement dans le cadre de la gestion budgétaire. De plus amples détails sur l'appel seront fournis par le FNS.
- **10 juin 2022, ERC Advanced Grants et MSCA Postdoctoral Fellowships 2022** : Pour atténuer la non-participation aux appels 2022 ERC Advanced Grants (ERC AdG) et Postdoctoral Fellowships (MSCA PF), le SEFRI a chargé le FNS de mettre en œuvre des mesures transitoires financées par le SEFRI.

→ **4 mars et 4 mai 2022, diverses mesures transitoires** : Le Conseil fédéral a décidé de mettre à disposition des moyens supplémentaires pour des mesures transitoires en 2022. Il s'agit des appels d'offres 2022 pour les instruments ERC AdG et du MSCA PF, qui seront hébergés par le FNS, ainsi que pour l'instrument EIC Accelerator, qui sera géré par Innosuisse. D'autres mesures transitoires seront confiées à l'Agence spatiale européenne ESA et à d'autres acteurs. En outre, le Conseil fédéral a décidé que tous les projets collaboratifs ayant reçu une évaluation positive pour les appels 2022 seront financés par le SEFRI. Un soutien supplémentaire par le SEFRI a été accordé dans les domaines du calcul à haute performance et de la recherche quantique. La mise en œuvre des mesures transitoires 2022 est soumise à l'approbation du Parlement dans le cadre de la gestion budgétaire. Si le mode de participation de la Suisse à Horizon Europe devait ne pas changer, le Conseil fédéral a déjà prévu la possibilité de financer d'éventuelles mesures transitoires en 2023 pour l'ERC StG, le CoG, l'AdG et l'EIC Accelerator. Le SEFRI informera en temps voulu.

Informations générales sur le statut actuel

- La Suisse est considérée comme un pays tiers non associé en ce qui concerne Horizon Europe et les programmes et initiatives qui y sont liés (programme Euratom, programme pour une Europe numérique ; Digital Europe Programme DEP).¹ En outre, l'UE ne considère momentanément plus la Suisse comme un État participant à la construction d'ITER.
- L'association de la Suisse à Horizon Europe et aux programmes et initiatives qui y sont liés dans les meilleurs délais reste l'objectif déclaré du Conseil fédéral. La Suisse est prête à négocier avec l'UE, y compris un accord spécifique sur les modalités de participation aux programmes. Toutefois, le 12 juillet 2021, la Commission européenne (CE) a informé le SEFRI qu'elle n'était pas en mesure de discuter des prochaines étapes de discussions exploratoires et de négociations en vue d'une association. La question d'une association de la Suisse à Horizon Europe est toujours considérée par l'UE à la lumière des relations globales entre la Suisse et l'UE.
- Avec le statut actuel, les participants à des projets en Suisse peuvent toujours participer à la plupart des projets collaboratifs. Le financement est assuré par le SEFRI dans le cadre des mesures transitoires (voir [chapitre A](#)) pour tous les projets ayant reçu une évaluation positive.
- La participation à des projets individuels n'est en principe plus possible pour des participants provenant d'un pays tiers non associé. Il s'agit notamment des appels individuels du Conseil européen de la recherche (European Research Council, ERC), des Postdoctoral Fellowships des actions Marie Skłodowska-Curie (Marie Skłodowska-Curie Actions, MSCA) et de l'Accelerator du Conseil européen de l'innovation (European Innovation Council, EIC. Pour remplacer les participations, le SEFRI a également introduit des mesures transitoires (voir [chapitre A](#)).

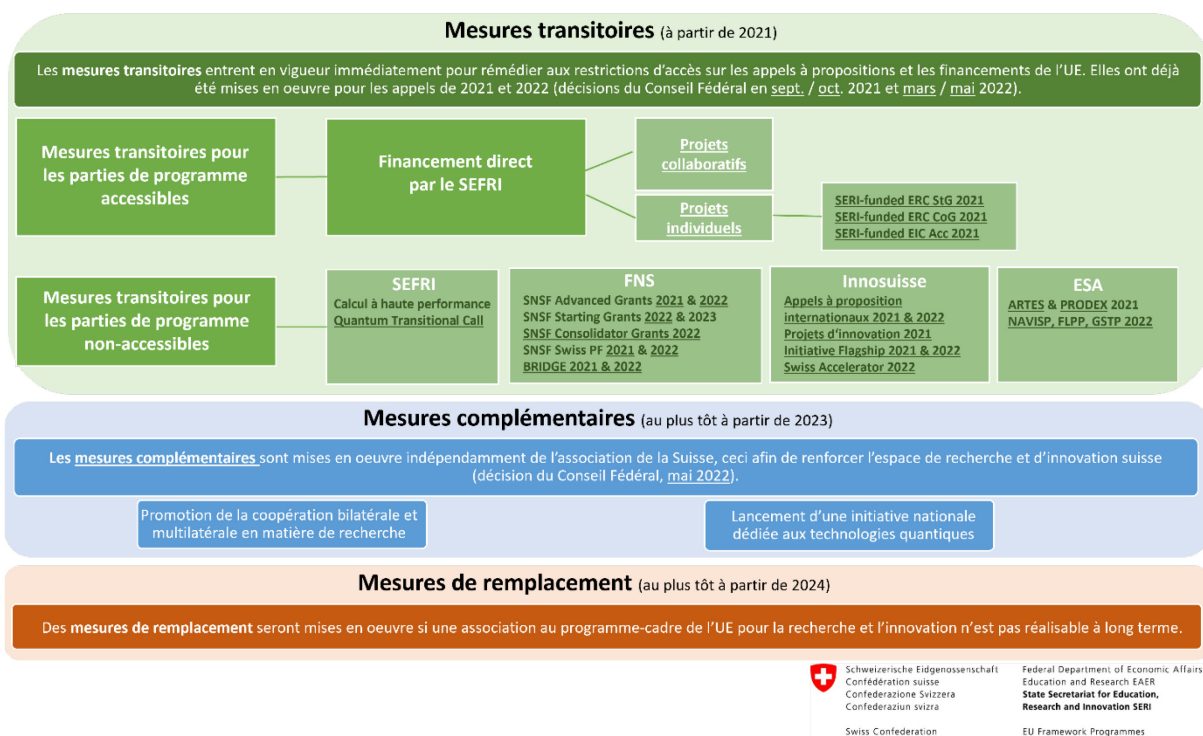
Table des matières

A.	Mesures transitoires et autres mesures	3
B.	Directives à l'intention des participants aux projets	3
B.1	Projets collaboratifs	3
B.2	Projets individuels	4
C.	Contact	4

¹ Selon la nomenclature de l'UE, tous les pays non membres de l'UE sont désignés comme des pays tiers. Au sein d'Horizon Europe, une distinction est faite entre (i) les pays associés et (ii) les pays tiers non associés. Cette nomenclature est également utilisée dans le présent document. Parmi les pays tiers non associés, les participants des pays tiers à haut revenu ne reçoivent généralement pas de financement de la Commission européenne, alors qu'un certain nombre de pays tiers à faible et moyen revenu sont automatiquement éligibles à un financement. Vous trouverez des informations détaillées [ici](#) (en anglais).

A. Mesures transitoires et autres mesures

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des mesures actuelles et prévues concernant la participation de la Suisse en tant que pays tiers non associé à Horizon Europe et aux programmes et initiatives qui y sont liées (les liens directs vers les mesures spécifiques peuvent être consultés dans la [version en ligne](#)). En outre, une vue d'ensemble des finances des mesures transitoires suisses pour Horizon Europe et des programmes et initiatives qui y sont liées est disponible sur ce [site web](#).



B. Directives à l'intention des participants aux projets

N.B. : pour des informations complémentaires, un document regroupant des « questions et réponses spécifiques sur la participation de la Suisse à Horizon Europe (ainsi que Horizon 2020) et aux programmes et initiatives qui y sont liés » est disponible sur le [site internet](#) du SEFRI.

B.1 Projets collaboratifs

- Le SEFRI recommande aux institutions en Suisse (notamment les entreprises et les PME) de participer à des consortiums qui préparent et déposent des projets dans le cadre des appels à projets d'Horizon Europe et du programme Euratom. Il y a lieu de rappeler aux partenaires de projet européens que l'inclusion de partenaires suisses dans un consortium ne sera pénalisée d'aucune façon. L'évaluation par des experts indépendants suit des critères bien définis et toute discrimination violerait explicitement les règles d'évaluation.
- Puisque la participation de partenaires de projet en Suisse n'est pas financée par la Commission européenne, dans le cadre de la soumission de projets à la CE, ils doivent indiquer comment les coûts seront couverts. Des garanties de financement pour les appels à projets 2021, 2022 et 2023, qui peuvent être présentées aux partenaires du consortium, sont disponibles sur le [site internet](#) du SEFRI.
- Jusqu'à nouvel ordre, les candidats en Suisse doivent déposer leurs propositions de projets sur le portail des offres et financements ([Funding & tenders portal](#)) en tant que participants d'un pays tiers non associé (« associated partner »). Cela s'applique aux appels à projets 2021, 2022 et jusqu'à nouvel ordre 2023 (c'est-à-dire que la référence de l'appel sur le portail des offres et financements ([Funding & tenders portal](#)) inclut « 2021, 2022 ou 2023 »). En outre, les conditions générales de participation des consortiums doivent être remplies (au moins 3 institutions indépendantes de 3 États membres de l'UE ou pays associés différents).

Les participants provenant de pays tiers non associés n'ont pas le droit de coordonner des projets. En revanche, ils peuvent diriger un « work package » comme tous les autres participants.

- Si la Suisse est reclassée par la CE comme "pays candidat à une association" avant les délais des appels correspondants, les participants suisses doivent changer le statut de "partenaire associé" à celui de "bénéficiaire" dans la proposition de projet et demander un financement à la CE. Dans ce cas, le budget doit être inclus dans le montant total demandé par le consortium à la CE.
- Les chercheurs et les innovateurs participant à des projets collaboratifs dans des institutions d'un État membre de l'UE ou d'un pays associé peuvent accepter un appel à une institution basée en Suisse et seront financés directement par le SEFRI, pour autant que la Suisse ne soit pas associée à Horizon Europe.
- Le réseau d'information Euresearch, mandaté et financé par le SEFRI à cet effet, continuera à fournir des informations et à conseiller les chercheurs et les innovateurs en Suisse lors de la soumission de proposition de projet dans le cadre d'Horizon Europe. Il est recommandé de demander conseil à Euresearch avant de soumettre votre projet.

B.2 Projets individuels

- Les chercheurs des pays tiers non associés sont en principe exclus des projets individuels (notamment ERC, MSCA Postdoctoral Fellowships ainsi que EIC Accelerator).
- Cependant, des règles exceptionnelles s'appliquaient aux appels à propositions 2021 (déjà clôturés) des ERC Starting Grants (StG) et des ERC Consolidator Grants (CoG) : du fait que l'institution hôte de ces projets peut être modifiée pratiquement jusqu'à la conclusion du contrat de subventionnement, les propositions de projet des chercheurs rattachés à des institutions hôtes suisses (en tant que Principal Investigators) vont être évaluées par la CE. Les chercheurs ayant reçu une évaluation positive pour une bourse ERC StG ou ERC CoG 2021 (une proposition figurant sur la « main list » qui aurait en principe été éligible à un financement de l'UE) obtiennent un « ERC Starting Grants » ou un « SERI-funded ERC Consolidator Grants » si le projet est réalisé en Suisse.
- Les chercheurs et les innovateurs avec une proposition de projet évaluée positivement dans le cadre de l'appel à projets EIC Accelerator 2021 (après deux tours d'évaluation) obtiendront un « SERI funded-EIC Accelerator Grants ».
- Pour atténuer la non-participation aux appels 2021 du ERC Advanced Grants (ERC AdG) et des MSCA Postdoctoral Fellowships (MSCA PF) ainsi que les appels 2022 du ERC StG, CoG, AdG, MSCA PF et les appels 2023 du ERC StG, le SEFRI a chargé et finance le FNS de mettre en œuvre des mesures transitoires (voir chapitre A).
- Le Conseil Fédéral a aussi décidé d'initier des mesures transitoires pour les appels 2022 de l'EIC Accelerator qui seront mises en œuvre par Innosuisse (voir chapitre A).
- Les bénéficiaires de subventions ERC (à savoir les chercheurs principaux ayant reçu une subvention ERC StG, CoG, AdG, PoC) dans le cadre d'Horizon Europe peuvent accepter un appel à une institution basée en Suisse et seront financés directement par le SEFRI, pour autant que la Suisse soit un pays tiers non associé. De même, les chercheurs principaux dont la demande ERC (pour ERC StG, CoG, AdG et PoC) a été sélectionnée pour un financement européen peuvent transférer leur projet à une institution suisse (avant la signature du grant agreement de l'UE) et recevoir un financement direct du SEFRI sous la forme d'un transfert de bourses.

C. Contact

- **Pour les questions sur le statut de la Suisse et le financement direct par la Confédération en matière de participation suisse aux projets de l'UE :**
SEFRI, Unité Programmes internationaux de recherche et d'innovation :
Hotline : tél. +41 58 463 50 50, europrogram@sbfi.admin.ch
- **Renseignements pour les médias :**
SEFRI, Unité Communication : tél. +41 58 462 96 90, medien@sbfi.admin.ch
- **Pour toute question concernant la soumission de propositions de projets :**
Euresearch, tél. +41 31 380 60 00 : info@euresearch.ch